



RÈGLEMENT DE "LA PRUNELLOISE 5K" 6 Septembre 2026

Une manifestation sportive de course à pied intitulée **LA PRUNELLOISE 5K** est **ouverte à tous** (licenciés et non licenciés).

Dans le cadre magnifique de la Sologne, le parcours proposé est ultra plat, sur du bitume, avec 3 grandes lignes droites ombragées sur les $\frac{3}{4}$ de la distance, **favorable à la performance individuelle** ou chacun à son niveau, peut essayer de battre son propre record.

Pour les licenciés "Compétitions"

Elle est le support du "**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ET REGIONAL DE 5KM sur route**" de la saison 2026/2027.

C'est également **une $\frac{1}{2}$ finale de Championnat de France, qualificative pour le Championnat de France**

Elle bénéficie du **Label Bronze** Athlé Route FFA sur un parcours mesuré portant le Numéro d'enregistrement au Comité Technique de Mesurage de la FFA : CEN041-077753-2026A

Organisateur :

Elle est organisée par le **COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU LOIR & CHER**, dénommé ci-après CDA 41 association à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de Blois le 18/10/2003 et parue au Journal Officiel Association Loi 1901 le 18 mai 2004 (n° d'annonce : 816).

Date et Lieu :

La manifestation se déroulera le dimanche 6 septembre 2026 sur la commune de Pruniers en Sologne 41200

Le départ et l'arrivée des différentes courses se situe Place des Anciens Combattants à la hauteur de la Mairie de Pruniers en Sologne

Stationnement :

Des parkings sont prévus sur le champ de foire devant la salle des fêtes et près du stade. Ils seront fléchés à partir de l'entrée dans Pruniers.

Autorisations :

La déclaration a été faite par l'organisateur auprès de la Mairie de Pruniers

Cette manifestation fait l'objet d'un arrêté municipal concernant la circulation.

Les dossiers d'autorisations ont été transmis et validés par la Commission Départementale Running
L'épreuve est inscrite au calendrier Calorg de la FFA et validé par la Commission Départementale Running

Les Courses :

3 courses sont organisées :

- **1 course de Championnat Masculin**, pour les licenciés FFA "Compétition", de catégorie MI à MA
- **1 course de Championnat Féminin**, pour les licenciées FFA "Compétition", de catégorie MI à MA
- **1 Course OPEN** pour tous les autres licenciés, et Non licenciés, de catégorie MI à MA



Horaires :

	Courses	Heures de Départ
1	Course Licenciés FFA "Compétition" - Hommes	9h15
2	Course Licenciées FFA "Compétition" - Femmes	10h00
3	Course OPEN ouverte à tous Hommes / Femmes	11h00

Les participants devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ pour un briefing où seront données les dernières consignes.

SAS Elites :

Pour favoriser la performance un sas "Elites" est proposé. Les chronos doivent dater de moins de 2 ans au jour de la course.

5Km Hommes <= 17'30"

5Km Femmes <= 20'

Tarifs d'inscription :

Tous Licenciés FFA (Compétition, Running, Entreprise, Marche nordique, Athlé Santé)	6 €
Non Licenciés FFA	10 €

Inscriptions :

Les participants doivent s'inscrire en ligne sur le site de PROTIMING "www.protiming.fr" jusqu'au vendredi 4 septembre minuit.



QR Code Protiming pour se connecter sur le site d'inscription de la Prunelloise

Le montant des droits d'engagement est à régler au moment de l'inscription en ligne.

Aucun dossard ne sera délivré si le droit et les formalités d'engagement n'ont pas été régularisés au moment de l'inscription.

Attention : Il n'y a pas d'inscription possible sur place.

Autorisation parentale :

Elle est obligatoire pour tous les enfants mineurs à la date de la course. Un modèle téléchargeable sur le site Protiming, est accessible lors de son inscription

Conditions de participation aux courses :

- **Pour les 2 courses de Championnat :** Une licence Athlé Compétition, en cours de validité.



- **Pour la course OPEN:**
 - **Soit** une licence Athlé Running, Athlé Entreprise, délivré par la FFA en cours de validité.
 - **Ou un Pass Prévention Santé (PPS)** qui devra être obtenu sur le site de la FFA en remplissant le questionnaire : <https://pps.athle.fr/>. Le PPS est valable 1 an.Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement,) ne sont pas acceptées et devront faire l'objet d'un Pass Prévention Santé.

Catégories saison 2026/2027 :

Le Championnat se déroule au début de la nouvelle saison d'athlétisme 2026/2027. Une licence pour la saison 2026/2027 devra donc avoir été validée préalablement. Les licences 2025/2026 ne seront pas acceptées.

Pour la période allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, les catégories sont les suivantes.

Catégorie	Code	Année de Naissance	
Masters	MA	1992	et avant
Seniors	SE	1993	2004
U23 / Espoirs	ES	2005	2007
U20 / Juniors	JU	2008	2009
U18 / Cadets	CA	2010	2011
U16 / Minimes	MI	2012	2013

Nous attirons votre attention sur le fait que les changements de catégories se font au 1^{er} septembre. (Si la date de naissance est avant le 1^{er} septembre, on passe dans la catégorie supérieure. Si elle est après le 1^{er} septembre, on reste dans sa catégorie).

Parcours :

Le parcours est propice à la performance individuelle avec un dénivelé quasi nul, ou chacun peut améliorer son propre record. Le parcours se déroule sur route goudronnée au départ de la mairie de Pruniers, Rue Victor HUGO, rue Jean JAURES, rue LEO LAGRANGE, LA ROBINIERE, Rue de CHENE MOREAU, Rue Jean JAURES, et retour pour l'arrivée Rue Victor HUGO.

Le plan du parcours et le dénivelé sont disponibles sur le site du CDA41 <http://comite41.athle.com>

Le balisage du parcours est fait par traçage au sol avec un bornage tous les kilomètres.

Les concurrents devront respecter le parcours balisé sous peine de disqualification.

Un dispositif de sécurité et de contrôle par la présence de signaleurs est mis en place.

Contrôle pendant la course :

Un service d'ordre propre à l'association contrôlera le bon déroulement de la course. Il veillera particulièrement à assurer la régularité des épreuves. Tout accompagnement (roller, vélo, moto) non autorisé par le Comité d'Organisation est strictement interdit.

Conditions pour obtenir le titre de Champion Départemental ou Régional des 5Km sur route :

Il faut être licenciés FFA "Compétition" dans les catégories Minimes à Masters à jour de la licence 2026/2027 et porter le maillot du club.

Le titre de Champion Départemental est décerné pour chaque catégorie, à celui qui aura le meilleur chrono du département 41.

Le titre de Champion Régional est décerné pour chaque catégorie, à celui qui aura le meilleur chrono de tous les départements de la région 18-28-36-37-41-45.



Retrait des dossards :

Les dossards pourront être retirés le samedi 5 septembre 2026, chez DECATHLON Blois de 14h00 à 17h00 et le dimanche 6 septembre 2026 sur le site de Pruniers à compter de 7h30 jusqu'au plus tard 30 minutes avant le départ de la course considérée.

Port des Dossards :

Tous les dossards devront obligatoirement être portés sur la poitrine et être bien visibles. Chaque participant devra se munir d'épingles pour attacher son dossard. Les coureurs qui franchissent la ligne d'arrivée sans leur dossard (perdu ou oublié) ne seront pas classés et ne pourront pas prétendre à l'être.

Ravitaillement :

Un ravitaillement pour tous les coureurs est prévu à l'arrivée.

Chronométrage :

Les dossards seront équipés de puce RFID permettant un enregistrement automatique des temps gérés par un système électronique de dernière génération.

Classement :

Il est établi un classement général par catégorie comportant, la place, le temps, le n° de dossard, les nom et prénom, et le club ou la ville. Il relève de la responsabilité des coureurs d'indiquer leur club sportif lors de leur inscription.

Les résultats des courses sont portés à la connaissance des participants par affichage après chaque course et disponibles sur le site Internet de PROTIMING (www.protiming.fr) et le site de l'association CDA 41 <https://cdathle41.fr/running/championnats-running/> dès le lendemain.

Récompenses :

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes de chacune des 3 courses.

Tout coureur récompensé devra être présent lors de la remise des récompenses.

Pour les courses de Championnat, la remise des récompenses se fera dès la fin de la course des féminines. Les titres de Champion Départementaux et Régionaux seront décernés en même temps.

De plus,

Pour les Champions Départementaux, une récompense leur sera remise lors de l'assemblée générale annuelle du CDA41.

Pour les Champions Régionaux une récompense leur sera remise lors de l'assemblée générale annuelle de la Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme.

Pour la course Open, la remise des récompenses se fera dès la fin de la course OPEN.

Juge arbitre :

Il est seul juge en cas de problème technique et pour l'interprétation du présent règlement. Un jury composé des membres de l'organisation veillera au bon respect du règlement lors des différentes épreuves et pourra statuer sur les éventuels litiges. Il sera assisté des signaleurs concernés, de l'équipe de chronométreurs et des VTT encadrant la course.

Service médical :

L'organisation dispose d'une assistance médicale adaptée et moyens de secours.

Toute personne du dispositif médical est habilitée à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Conditions générales :



Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et ou pendant l'épreuve.

Cas de force majeure :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation dont la non-autorisation de la manifestation en lien avec le contexte sanitaire, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué et aucune indemnité perçue.

L'association "CDA41" organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas les droits d'engagements seront remboursés sauf en cas de force majeure.

Assurance :

Les organisateurs ont souscrit des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation de la manifestation. L'association organisatrice "CDA 41" décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé. Les coureurs qui participent courent sous leur propre responsabilité.

Droit d'image :

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ET REGIONAL DE 5KM, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Plus d'information sur : <https://cdathle41.fr/running/championnats-running/>

FIN DU REGLEMENT